

MALPANGOTTI Stéphane, *Éducation aux droits de l'homme après Auschwitz*, 2008, 88 p.

Le travail « Education aux droits de l'homme après Auschwitz » analyse d'une part la conception d'être humain qui caractérise les contenus des droits de l'homme à partir des politiques éducatives développées à travers la Décennie des Nations Unies (1995-2004) et questionne la possibilité de l'universalisation de ces droits autrement que par simple reproduction planétaire de la forme occidentale de l'acceptation d'être humain. D'autre part, l'analyse de l'expérience occidentale peut nous aider à élucider le défi que l'application des droits de l'homme pose à une réalisation non seulement formelle des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, en tant que plein déploiement de l'universalité et de l'interdépendance des droits pour « tous les membres de la famille humaine ».

En ce sens, un nœud indissoluble lie l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme. Le sujet de l'éducation est aussi le sujet des droits de l'homme et de la démocratie. Tout se tient et tout se renvoie dans une signification qui identifie dans cette démarche la possibilité d'affronter les grands problèmes mondiaux à travers la réalisation d'une paix juste. Éduquer aux droits de l'homme, dans cette perspective, implique alors un projet mondial de société démocratique.

Cependant le processus de mondialisation manifeste le phénomène du « gigantisme » qui voudrait proliférer en renonçant à nos vies. Cette logique d'un pouvoir technologique inaugurée par le national-socialisme, détermine la dérive de l'inhumain comme mise en péril non seulement des droits de l'homme mais de l'existence même de l'humanité. Les génocides et la possession d'armes de destruction de masse représentent le signe politique de ce nouveau pouvoir.

Comprendre le phénomène du gigantisme représente alors le défi de l'appréhension de l'inhumain. Eduquer aux droits de l'homme après Auschwitz signifie montrer d'une part que notre condition ontologique est soumise à la possibilité de l'anéantissement et que d'autre part cette condition repose aussi sur notre détermination à renoncer au statut inhumain que le monstrueux inflige comme modèle d'universalisation.